



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 février 2005
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 52, 53 et 54 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
Question de la représentation équitable
au Conseil de sécurité et de l'augmentation
du nombre de ses membres et questions connexes
Renforcement du système des Nations Unies**

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

**Lettre datée du 22 février 2005, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les propositions du colonel Muammar Kadhafi, Guide de la Grande Révolution du Fatah, au sujet de la réforme de l'Organisation des Nations unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ahmed A. **Own**



**Annexe à la lettre datée du 22 février 2005, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Propositions du colonel Muammar Kadhafi, Guide de la Grande
Révolution du Fatah, au sujet de la réforme de l'Organisation
des Nations unies**

Au niveau mondial, on parle beaucoup en ce moment de réforme et de démocratie, qui sont deux idéaux précieux que nul ne rejette hormis les dictateurs et les réactionnaires. Les dictateurs méprisent la démocratie et les réactionnaires tournent le dos à la réforme. Il serait cependant inacceptable que cette question soit soulevée à des fins de propagande ou qu'elle s'applique de façon sélective, c'est-à-dire qu'elle serve à des fins autres que la réforme et la démocratie.

Si nous abordons de façon sérieuse la réforme et la démocratie au niveau mondial, il importe tout d'abord de réformer et de démocratiser l'organisation la plus éminente de la planète. Cette organisation, l'ONU, et son Assemblée générale, est en quelque sorte le parlement du monde. Dès lors que le parlement du monde n'est pas réformé et n'est pas démocratisé, il est inacceptable d'exiger de réformer et de démocratiser des parlements ou des gouvernements dans le monde et il n'est pas question de satisfaire à une telle exigence. Cela étant, comment peut-on réformer et démocratiser l'Assemblée générale des Nations Unies (le parlement du monde)? La réponse à cette question va de soi. Il suffit que ce parlement ait le même pouvoir que celui des parlements des pays démocratiques, c'est-à-dire qu'il soit érigé en organe législatif, le Conseil de sécurité devenant dès lors un organe exécutif et la Cour internationale de Justice un organe judiciaire.

Une approche radicale et sérieuse de la réforme exigerait de transférer les compétences du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et de donner force exécutoire aux résolutions de l'Assemblée générale, plutôt qu'à celles du Conseil de sécurité. Cette vision est d'autant plus logique que l'Assemblée générale est un forum mondial où tous les pays du monde, petits et grands, sont également représentés, ce qui n'est pas le cas au Conseil de sécurité. L'Assemblée générale demeure cependant dépourvue de pouvoirs, si bien que l'égalité de représentation perd tout son sens et que l'Assemblée elle-même est réduite au rang d'organe décoratif. Qu'est-ce qui différencie l'Assemblée générale du *Speaker's corner* de Hyde Park ou du *Souk Ukath* de La Mecque anté-islamique où les poètes se livraient à des joutes poétiques?

Le Conseil de sécurité doit donc devenir un organe d'exécution des résolutions de l'Assemblée générale. Faute de quoi, il y aurait lieu de supprimer l'Assemblée générale, ce qui permettrait au pays d'accueil et aux États Membres de faire des économies substantielles. Le Conseil de sécurité serait maintenu et suffisamment élargi. Ses compétences et sa composition seraient revues et les arrêts de la Cour internationale de Justice seraient respectés. Ceux qui s'opposeraient à cette vision radicale de la réforme de l'Organisation seraient bien en peine de justifier les critiques qu'ils adressent aux pays dont les parlements sont dépourvus de véritables

pouvoirs législatifs ou à ceux qui n'appliquent ni les lois ni les décisions de justice. Les critiques de ceux qui exigent des pays de réformer et de démocratiser leurs systèmes et rejettent en même temps la proposition visant à donner un véritable pouvoir législatif à l'Assemblée générale et à placer le Conseil de sécurité sous son autorité et refusent de respecter les arrêts des instances judiciaires internationales, seraient injustes et infondées.

L'Assemblée générale, qui regroupe l'ensemble des pays membres de l'Organisation épris de paix, a aujourd'hui perdu toute signification. La Charte des Nations Unies la réduit à sa plus simple expression et la cantonne dans un rôle mineur. En fait, la Charte laisse, pour l'essentiel, peu de place à l'initiative des États Membres, représentés au sein de l'Assemblée générale. Celle-ci demeure prisonnière de l'approbation, de l'autorisation ou de la recommandation du Conseil de sécurité. Le Conseil impose son diktat tandis que l'Assemblée générale fonctionne de façon démocratique. Le fonctionnement du Conseil de sécurité s'assimile à celui d'une dictature militaire ou d'un comité de salut public. Ainsi, il ne saurait être plus éloigné de la démocratie et de l'égalité.

En définitive, le monde donne corps, au sein de l'Organisation des Nations unies, aux formes les plus visibles de la dictature et il est insensé de parler, à quelque niveau que ce soit, de démocratie et de réforme si l'on n'admet pas cet état de fait.

En outre, l'octroi de nouveaux sièges de membres permanents au Conseil de sécurité est problématique à l'heure où de nombreux pays deviennent membres de nouvelles unions qui se transforment progressivement en entités politiques et ressemblent de plus en plus à un État unique ou se transforment en un État unique. Ainsi, l'Union européenne prend peu à peu la forme d'un État unique ou d'États unis, qui disposeront de plus d'un siège permanent au Conseil. De même, un État membre de l'Union africaine pourrait également obtenir un siège de membre permanent tout en appartenant à une Union qui se transforme progressivement en entité politique unique. La question qui se pose alors est de savoir si le siège est réservé à l'Union dans son ensemble ou au pays en question, qui, en définitive, se dissout dans l'Union, ou s'il est occupé alternativement par les pays membres de l'Union. Si plus d'un pays africain obtient un siège de membre permanent, le problème évoqué plus haut en ce qui concerne l'Union européenne se posera pour l'Union africaine, c'est-à-dire qu'on comptera plusieurs sièges pour une entité politique unique.

Il appartient à tous les dirigeants, intellectuels, théoriciens et universitaires du monde entier de se pencher sur ces propositions avant d'être poussés à prendre des décisions irréfléchies et complaisantes qui occulteraient les perspectives à long terme et les effets négatifs qu'elles pourraient engendrer.